

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14902**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance Banque Finance, spécialité Commercialisation des produits bancaires et d'assurances - marché des particuliers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université, Ministère chargé de l'enseignement supérieur

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### II (Nomenclature de 1967)

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313 Finances, banque, assurances, immobilier

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de ce diplôme peuvent exercer les fonctions de commerciaux dans les domaines de la distribution des produits financiers et d'assurance au sein des réseaux bancaires, des compagnies d'assurance et mutuelles mais aussi en tant qu'indépendants au statut d'agent ou de courtier.

Les principales appellations des métiers concernés sont les suivantes :

Chargé de clientèle bancaire,  
Conseiller financier,  
Conseiller en assurance,  
Collaborateur commercial en assurances,  
Agent d'assurance...

Ces métiers sont largement ouverts sur de nombreuses possibilités d'évolutions notamment vers des postes plus techniques ou même des postes d'encadrement dans les domaines de la banque et de l'assurance comme conseiller en gestion de patrimoine, chargé d'affaires professionnels, directeur d'agence, chef des ventes, chef de secteurs...

#### > ENVIRONNEMENT DES METIERS DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE

Comprendre et connaître le marché des produits bancaires et d'assurance.

Comprendre et connaître l'environnement juridique et les contraintes particulières associées à la distribution des produits financiers et des assurances.

Comprendre et connaître les enjeux économiques et fiscaux des produits financiers et d'assurance.

#### > OUTILS PROFESSIONNELS BANCAIRES ET DE L'ASSURANCE

Calculer les intérêts.  
Calculer l'impact financier du risque.  
Communiquer en anglais.  
Négocier et vendre les produits bancaires et d'assurances.  
Créer et développer sa clientèle.  
Construire des plans de développement commerciaux.

#### > PRATIQUE DE L'ACTIVITE BANCAIRE ET DE L'ASSURANCE

Gérer le compte des clients.  
Intégrer les obligations réglementaires de la profession.  
Connaître des différents produits d'épargne, d'assurance et de crédit.  
Connaître les différentes dimensions du patrimoine du client .

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent au sein des différentes agences des réseaux bancaires ainsi que dans les points de vente des réseaux d'assurances que ce soit comme salariés de compagnies ou comme indépendant, agent ou courtier, voir de salariés d'indépendant.

Chargé de clientèle bancaire,  
Conseiller financier,  
Attaché de clientèle bancaire,  
Conseiller en assurance,  
Collaborateur commercial en assurances,  
Agent d'assurance...

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1704 : Management relation clientèle

## Réglementation d'activités :

Capacité professionnelle assurance Loi du 15 décembre 2005.

Certification des prestataires de services d'investissement par l'Autorité des Marchés Financiers prévu à l'article L 621-7 du code monétaire et financier applicable à compter du 1 juillet 2010.

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après évaluation des 5 unités d'enseignement (UE) suivantes :

#### U1 Environnement des métiers de la banque et de l'assurance (14 ECTS)

Les acteurs du système bancaire et financier, Economie de l'assurance, Environnement financier et risques, Environnement juridique, Environnement fiscal, Retraite et protection sociale.

#### U2 Outils professionnels bancaires et de l'assurance (14 ECTS)

Mathématiques financières et actuarielles, Informatique appliquée, Anglais financier de la banque et de l'assurance, Marketing professionnel, Prospection et découverte du client, Gestion et développement de la relation client.

#### U3 Pratique de l'activité bancaire et de l'assurance (16 ECTS)

Comptes et crédits des particuliers, Ethiques et comportements professionnels dans la gestion de la relation client, Droit, économie et fiscalité des produits d'épargne, Droit, économie et fiscalité des produits d'assurance, le patrimoine du client.

#### U4 Projet tuteuré (8 ECTS)

#### U5 Stage (8 ECTS)

- La Licence Professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des matières affectées de leurs coefficients (équivalent au ECST) y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (UE4 et UE5).

- Le jury peut proposer la délivrance du diplôme dans les autres cas.

- Lorsque l'étudiant n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, il peut conserver, à sa demande, le bénéfice des Unités d'Enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20 (capitalisation).

- Lorsque la Licence Professionnelle n'a pas été obtenue, les Unités d'Enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 sur 20 a été obtenue sont capitalisables. Ces Unités d'Enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé des enseignants de la formation
En contrat d'apprentissage	X	Jury composé des enseignants de la formation
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé des enseignants de la formation
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé des enseignants de la formation
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	<b>Application des dispositions de la Loi par le dispositif VAE de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis mis en place en 2002</b>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2012 d'habilitation du diplôme n°20120567

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

<http://www.univ-valenciennes.fr>

<http://www.univ-valenciennes.fr>

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-valenciennes.fr/iut>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes CEDEX 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis - IUT TC VALENCIENNES - **Les Tertiales - 59313 VALENCIENNES Cedex 9 Tel 03 27 51 76 80/82**

**Historique de la certification :**